

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE

Depuis 3 ans, il est proposé de faire le point, au cours d'une journée, sur les nouvelles mesures législatives et réglementaires prises dans les domaines du bâtiment et les évolutions envisagées affectant tant la construction neuve que le patrimoine existant au plan national et européen.

- 9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- 9h30 - 9h45 :** Introduction de la journée par *Bruno de BAUDOUIN - BAT'IM Club*
- 9h45 - 10h30 :** Retour sur les diagnostics immobiliers et point d'information sur de futures obligations
Raphaël BESOZZI - Conseiller technique à l'Union sociale pour l'habitat (DLAP)
- 10h30 - 11h15 :** Le diagnostic de performance énergétique comme outil stratégique en réhabilitation
Gilles Dupont et Philippe ASPART - Direction générale à Tarn Habitat
- 11h15 - 12h00 :** Grenelle de l'environnement : état des travaux et perspectives
Catherine di COSTANZO - Conseillère technique à l'Union sociale pour l'habitat (DLAP)

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

- 13h45 - 14h45 :** Raccordement des immeubles neufs au réseau électrique : ce qui change
Eric DELANNOY - Direction Raccordements à ERDF
- 14h45 - 16h00 :** Mise en concurrence des fournisseurs d'énergie
Pour le gaz : *Hervé CANIVET - Service "Valorisation du Patrimoine » à NOREVIE*
Pour l'électricité : *Martine AULAS - Service "Responsable maintenance contrats" à ALLIADE*
- 16h00 - 16h30 :** Economie d'énergie et dispositions fiscales incitatives
Pascale LOISEAUX - Fiscaliste à l'Union sociale pour l'habitat (DJEF)
- 16h30 - 17h00 :** Le point sur la réforme du permis de construire
Jean-Charles MASSON - Conseiller technique à l'Union sociale pour l'habitat (DJEF)

LIEU : LES SALONS DE L'AERO-CLUB DE FRANCE

6, rue de Galilée – 75116 PARIS

Accès : Métro (ligne 6) : Boissière - RER : ligne A, station Charles-de-Gaulle-Etoile

Bus : lignes n°22, 30

COUPON REPONSE

Merci de nous retourner ce coupon réponse avant le 13 novembre 2008

Par fax au 01.45.62.90.40 ou par courrier à **BAT'IM CLUB – Sandrine JOSSE : 2, Rue Lord Byron – 75008 PARIS – tél : 01.40.75.70.22**

M. Mme Melle Nom Prénom.....
Organisme ou société Fonction.....
Mail
Adresse Téléphone.....
..... assistera (1) n'assistera pas

Toute annulation doit parvenir par écrit 72 heures avant la date de la manifestation. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

(1) pour les non adhérents, joindre un chèque de 400 €/personne pour les adhérents, joindre un chèque de 70 €/personne